

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 juin à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la greffière/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 090-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 091-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 092-2022 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

OTJ : Présentation des résultats d'avril 2022.

Bibliothèque : Aucun point

Corporation de développement : Aucun point

Rapport d'émission de permis : Permis délivré à Lisa Proulx, TERFA, Pierre Rioux, William Berger et Steeve Michaud.

******RAPPORT DU MAIRE-** Le maire dépose son rapport comprenant les réalisations 2021 et les orientations 2022, ce rapport sera posté à chaque adresse civique.

RÉSOLUTION 093-2022 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **23,623.14\$**.

RÉSOLUTION 094-2022 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Germain Therriault, maire suppléant, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 28 février 2023.

RÉSOLUTION 095-2022 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la moitié de la facture pour les services de la SQ au montant de **20,540\$**.

RÉSOLUTION 096-2022 LOCATION DE TERRAIN POUR PANCARTE PUBLICITAIRE

ATTENDU QUE : la municipalité loue un terrain appartenant à madame Sylvette Lagacé pour afficher des encarts publicitaires au coin de la rue Nicolas-Rioux;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de payer la location de ce terrain à madame Sylvette Lagacé au montant de **150\$**.

RÉSOLUTION 097-2022 PROPOSITION POUR PRODUCTION DES RAPPORTS FINANCIERS

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité de demander à la firme de comptable MNP de Rimouski, une proposition de coût pour la production des rapports financiers pour les exercices 2022,2023 et 2024.

RÉSOLUTION 098-2022 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

ATTENDU QUE la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière a présenté un projet auprès du FDR, intitulé « **Espaces de vie communautaire - Phase II** »;

ATTENDU QU' à notre sens, ce projet permettra aux gens de tous âges de se reposer et fraterniser ensemble, créant ainsi un milieu de vie inclusif et accueillant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte qu'un montant de 10,000\$ provenant de l'enveloppe 2022 réservée à la municipalité au FDR, soit utilisée par la Corporation de développement pour leur projet de deuxième phase.

***Madame Lorraine Michaud se retire des discussions

RÉSOLUTION 099-2022 Appui des municipalités rurales de la MRC Rimouski-Neigette (indice de vitalité économique 2, 3, 4 ou 5) pour le dépôt d'une demande de financement au MAMH volet 4 – Coopération intermunicipale dans l'objectif de réaliser une étude de faisabilité pour la mise en commun et la gestion des actifs du matériel roulant dans les municipalités participantes.

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité permettra de faire l'inventaire et le maintien des actifs roulant est la première étape d'un projet de mise en commun du matériel roulant dans la municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun et de la gestion des actifs du matériel roulant permettra potentiellement d'optimiser les coûts liés à l'entretien, l'entreposage et l'achat d'équipements roulants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte volonté de la part des organismes municipaux de mettre en commun les biens et les services dans le plus grand intérêt des citoyens et citoyennes ;

Il est proposé par monsieur Germain Therriault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière à titre de municipalité participante, appuie le projet de demande de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun et la gestion des actifs du matériel roulant auprès du MAMH – volet 4 Coopération intermunicipale.

RÉSOLUTION 100-2022 FACTURE CONSTRUCTION GINO D'ASTOUS

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de payer la facture à Construction Gino D'Astous au montant de **16,950\$ excluant les taxes** pour la réfection de la toiture du bureau municipal.

RÉSOLUTION 101-2022 PROJECTION DE FILMS

ATTENDU QUE le projet de Paraloeil en regard de projections de courts métrages dans chacune des municipalités, est accepté par la MRC de Rimouski-Neigette;

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Paraloel pour la projection de films extérieur au montant de **100\$** pour la projection de 2 films.

RÉSOLUTION 102-2022 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Réal Gagnon pour la collecte des matières résiduelles. Le taux établi par le conseil sera inclus à son contrat de travail.

RÉSOLUTION 103-2022 APPUI AU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉCO-CITOYEN POUR LES CAMPS DE JOUR EN MILIEU RURAL

ATTENDU QUE le projet en regard d'un programme d'animation à vocation éducative dans les camps de jour présenté par le Carrefour international bas-laurentien, a fait l'objet d'une demande de financement au Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette ;

ATTENDU QUE le projet a reçu l'appui du Conseil de la MRC de Rimouski-Neigette ;

ATTENDU QUE pour procéder au versement de l'aide financière accordée, le projet doit bénéficier de l'appui d'au moins 2 municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet d'activités éco-citoyen pour les camps de jour en milieu rural.

RÉSOLUTION 104-2022 COÛT DU TRAPPAGE DU CASTOR

ATTENDU QU' avec l'adoption de l'Entente générale relative à la gestion et la réalisation des travaux dans les cours d'eau en 2021, chaque municipalité assume les coûts de trappage de castor sur son territoire lorsqu'il y a un risque pour la sécurité des biens ou des gens;

ATTENDU QUE suite à l'augmentation du coût de la vie et de l'essence, l'ATBSL souhaite revoir ses tarifs à la hausse, basé sur les tarifs de la Fédération des trappeurs du Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la hausse des coûts de l'association des trappeurs du Bas-St-Laurent comme suit : Pour l'installation et la prospection des lieux 75\$, pour la capture 50\$ et pour les frais de kilométrage, 0.52\$/kilomètre.

RÉSOLUTION 105-2022 SERVICE D'ARPENTEURS POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière désire acquérir de nouveaux terrains sur la rue D'Astous ;

ATTENDU QUE ces terrains doivent être arpentés ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière procède à un contrat de gré à gré avec Pelletier et Couillard – arpenteur géomètre de Rimouski.

RÉSOLUTION 106-2022 CONTRAT NOTARIÉ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière désire acquérir de nouveaux terrains sur la rue D'Astous ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière obtienne les services du notaire, Me Édith Moyen de Rimouski.

RÉSOLUTION 107-2022 FAUCHAGE DES CHEMINS

ATTENDU QUE le propriétaire de Ferme Masika a vendu son entreprise;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir les services d'une autre entreprise ou d'un particulier ayant l'équipement nécessaire ;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le fauchage des accotements des chemins municipaux par monsieur Alexandre Viel de Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 108-2022 RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSEQR

ATTENDU QUE pour avoir accès au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales, il faut obtenir un code clicSÉQR auprès de Revenu Québec ;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 074-2009, la directrice générale, madame Christiane Berger est autorisée à signer tous les documents, chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Christiane Berger est la responsable des services électroniques depuis 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière autorise la directrice générale, madame Christiane Berger , responsable des services électroniques , à obtenir un code clicSÉQR auprès de Revenu Québec pour accéder au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales.

RÉSOLUTION 109-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité à 21h55.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier, Greffière-trésorière adjointe